

DIRECTION d'école

Revalorisations des conditions de travail des directeur-trices d'école. Un an de travail pour si peu...

Suite aux annonces du ministre Blanquer le 16 novembre dernier sur les revalorisations salariales et sur la création de postes pour les décharges de direction, l'administration avait fait quelques propositions lors du groupe de travail du mercredi 25 novembre sur la ventilation des créations de postes de décharge et sur la prime direction. Les organisations syndicales ont pris connaissance des arbitrages ministériels lors du dernier groupe de travail national du 7 décembre. Et c'est une nouvelle déception pour les collègues. Explications.



Décharges:

Concernant celles-ci (création de 600 ETP en 2021), la DGESCO, en lien avec le cabinet du ministre, a décidé d'augmenter légèrement la quotité de jours de décharge des écoles de moins de 4 classes de la façon suivante :

- écoles de 1 classe: 6 jours/an;
- écoles de 2 à 3 classes: 12 jours/an.

Elle décide également d'améliorer les conditions de décharge les écoles dites *pivots* (9 et 13 classes) de la manière suivante :

- écoles élémentaires de 9 classes: passage de 0,33 à 0,50 décharges ;
- écoles élémentaires de 13 classes: passage de 0,50 à 0,75 décharges.

Ces mesures sont donc très éloignées des premières pistes avancées par le MEN qui souhaitait octroyer aux petites écoles une décharge hebdomadaire en plus de ces deux jours supplémentaires. L'administration annonce fièrement que cette décision va améliorer la situation de 38% des écoles. Elle oublie que 62% seront donc oubliées et ne verront rien de mieux arriver...

Pour rappel tout de même, le ministère s'était engagé à créer, en plus des 600 ETP, 900 ETP pour garantir les décharges de direction des petites écoles qui existent déjà, mais qui sont trop rarement effectuées faute de moyens de remplacements suffisants dans les départements. La DGESCO s'est à nouveau engagée à sanctuariser ces 900 emplois... A nous sur le terrain, d'y veiller.

Prime:

Un débat s'était engagé sur cette prime, son montant attribué à chaque directeur trice et la périodicité de son versement. Au final, le ministère a décidé qu'elle serait maintenue et identique pour l'ensemble des personnels en poste à chaque rentrée scolaire. Ainsi, c'est la pérennisation des 450€/an (en brut) pour toutes les directions et la pérennisation de la prime de 2020. Le cabinet doit encore arbitrer le mode de versement, à savoir si elle sera versée en une seule fois comme cette année ou mensuellement...



DIRECTION d'école

Revalorisations des conditions de travail des directeur trices d'école. Un an de travail pour si peu...

Nos Commentaires:

Après un an de GT nationaux, locaux, de sondage auprès des collègues, il y a bien un gouffre entre les attentes et revendications des collègues évoquées et les mesures ministérielles prises.

Ce saupoudrage de mesures dérisoires ne permettra pas d'améliorer les conditions de travail des collègues. Pour l'heure, et alors que la gestion de la crise sanitaire a une nouvelle fois alourdie le travail de direction, nous n'avons rien concernant l'allégement des tâches, l'aide administrative des directeur trices par du personnel statutaire formé, rien sur le déve-



loppement du travail collectif des équipes, une augmentation indiciaire...

Le ministère présente ces mesures sur les décharges comme la première marche d'un travail sur les dotations à plus long terme et pluriannuel permettant d'améliorer la situation des «oublié·es »... Mais nous ne sommes pas dupes. Nous savons très bien que le ministre et ses équipes ne sont que de passage et que faute de plan d'urgence acté et financé, toutes ces promesses verbales peuvent s'envoler.

Il nous faudra aussi veiller aux conditions d'application locales de toutes ces nouvelles mesures qui seront consignées dans une nouvelle circulaire ministérielle sur les décharges de direction.

Pour ce qui est de la soit disant revalorisation, c'est bien médiocre, sur la forme et le montant... Elle ne se fera que via une prime et ne sera pas indiciaire. Une nouvelle inconnue donc dans le temps pour les collègues.

Pour finir, ces annonces sur la direction d'école, les premières concrètes depuis un an, ne sont qu'un point de départ. De futurs GT sont programmés afin de discuter de la sécurité dans les écoles, mais surtout des missions des directeur trices et de la délégation de pouvoirs des IEN. Le MEN souhaite ainsi discuter d'un futur glissement des missions des IEN vers les directeur-trices, nouvelle lubie ministérielle qui prend de l'épaisseur avec l'annonce de la future fusion des corps d'inspection (IPR et IEN)... Nous veillerons à ce que les prochaines annonces n'entrainent pas un nouveau statut, plus de boulot et de responsabilités pour aussi peu de temps et d'argent ou presque!